



PORT AUTONOME DE KRIBI

PORT AUTHORITY OF KRIBI

**DECISION N°3 4 2 6/D/PAK/DG/DMA/2024 DU 0 4 OCT 2024 PORTANT
ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONSECUTIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°026/AONO/PAK/CIPM/2024 DU 29 JUILLET 2024 POUR LA FOURNITURE DES
SERVICES DE SECURITE ET GARDIENNAGE DES BUREAUX ET LOCAUX DU PORT
AUTONOME DE KRIBI.**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI, MAITRE D'OUVRAGE

- Vu** L'Acte Uniforme OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et aux Groupements d'Intérêt Économique révisé le 30 janvier 2014 ;
 - Vu** La Loi n° 98/021 du 24 décembre 1998 portant Organisation du Secteur Portuaire ;
 - Vu** La Loi n°2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
 - Vu** Le Décret n°99/127 du 15 juin 1999 portant création des Organismes Portuaires Autonomes ;
 - Vu** Le Décret n°99/128 du 15 juin 1999 portant organisation et fonctionnement des Organismes Portuaires Autonomes ;
 - Vu** Le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes aux Marchés des Entreprises Publiques ;
 - Vu** La Circulaire n°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;
 - Vu** La Résolution n°0421/PAK/CA/51/2023 du 18 décembre 2023 portant adoption du Plan de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi au titre de l'exercice 2024 ;
 - Vu** la Résolution n°0433/PAK/CA/53/2024 du 28 mars 2024 portant adoption du Plan de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi révisé au titre de l'exercice 2024 ;
 - Vu** La Résolution n°0439/PAK/CA/54/2024 du 23 mai 2024 portant adoption Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Kribi ;
- Considérant** l'appel d'offres national ouvert N°026/AONO/PAK/CIPM/2024 du 29 juillet 2024 pour la fourniture des services de sécurité et gardiennage des bureaux et locaux du Port Autonome de Kribi ;



Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée lors de sa session du 06 septembre 2024 ;

Considérant l'Accord du Conseil d'Administration du la proposition d'attribution notifié par courrier n°0020/L/24/PAK/CA/PCA/CE du 30 septembre 2024 par le Président du Conseil d'Administration ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le marché consécutif à l'appel d'offres national ouvert N°026/AONO/PAK/CIPM/2024 du 29 juillet 2024 pour la fourniture des services de sécurité et gardiennage des bureaux et locaux du Port Autonome de Kribi est attribué ainsi qu'il suit :

| N° | OBJET | ADJUDICATAIRE | MONTANT (FCFA TTC) | DELAI |
|----|--|---|--|-----------------|
| 01 | Fourniture des services de sécurité et gardiennage des bureaux et locaux du Port Autonome de Kribi | SOCIETE CAMEROUNAISE DE SECURITE (SCAMSECU) BP: 16648 Yaoundé Tél : 697 355 929 ; e-mail : s.championsecu50@yahoo.com ; RC N°: RC/YAO/2016/M/306 NIU: M070200013857P | Cent trois millions quatre-cent quatre-vingt-dix-sept mille soixante-quinze (103 497 075) | Douze (12) mois |

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Kribi, le **04 OCT 2024**

**LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI,
MAITRE D'OUVRAGE**

Copie :

- PCA/PAK ;
- ARMP ;
- PCIPM ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONO.



Patrice Melom